Il est temps maintenant de décrire la Bastide et d'en évoquer l'histoire.

HEURS ET MALHEURS DE VILLEFRANCHE

Comme on le voit, cette Bastide présente un plan en fuseau de route (Lavedan, Histoire de l'Urbanisme) assez régulier. Elle était entourée de remparts de tous côtés et ils subsistent d'ailleurs sur toute leur longueur, mais ils sont plus ou moins bien conservés, sans aucun entretien et souvent inclus dans la maçonnerie des maisons à l'occasion de réfections. La diversité des matériaux prouve sans doute qu'ils ont été remaniés plusieurs fois : à l'Ouest, le long de l'Ourbise, le rempart est à certains endroits de belle facture, la pierre de petit appareil semblable à celle utilisée à Vianne et le mur de belle épaisseur, ainsi qu'en témoigne la photo de droite ; cependant, seul le revêtement extérieur est en pierre.

Par contre, au Sud, et à l'Est, du côté du château, le rempart a été reconstruit en belles briques pleines qui semblent pouvoir être datées du XIVe siècle, voire du XVe siècle. On aperçoit d'ailleurs en quelques endroits le soubassement en pierre de petit appareil et l'élévation du mur en brique ou matériau aggloméré.

En avant des murs se trouvaient bien entendu des fossés alimentés facilement par les eaux de l'Ourbise dont on peut encore suivre le tracé car la ville actuelle n'est que peu sortie de ses murs.

Les remparts étaient percés de trois portes :

— La Porte du Nord ou Porte d'EN HAUT (par où passe aujourd'hui la route de Tonneins.

Belle allure d'une portion du rempart le long de l'Ourbise

— La porte du Midi ou d'EN BAS (par où l'on entre actuellement à Villefranche en venant de Saint-Léon et Damazan).

— La Porte de Casteljaloux au Nord-Ouest au bord de l'Ourbise.

Chacune était sans doute munie d'un pont-levis et d'une herse mais de ce côté seulement il y en a quelques vestiges ; une sorte de contrefort épais qui fait saillie et à l'ombre duquel se trouvait une petite porte d'un côté tandis que de l'autre était une ouverture plus grande (mais hélas incluse aujourd'hui dans le revêtement de couleur rose d'une maison !).

— La quatrième porte était comprise, presque en face de celle de Casteljaloux, dans l'ouvrage défensif du château situé à l'Est et surveillant, comme nous l'avons déjà mentionné, la porte Nord et le chemin de ronde.

Pétition des habitants de Villefranche au Roi d'Angleterre (1290)

Recueil des ROIS ET REINES tome I, p. 380 (A.N.)

« Item, supplient les gens de Villefranke que leur borgeys qui demeurent hors de Villefranke et de la ballée, puyssent seurement et sauvement apporter leurs biens — blet et vin — et bestial et toutes autres choses à leur marché de Villefranque, sans contredit que li bailli circunstant ne leur facent.

« Les gens de Villefranke

« Item cum li leu de Villefranke soyt entre leurs malvolens, supplient à nostre seigneur le Roy que son playsir soit qu'ils leurs facent sa grante pour claure le leu de Villefranque et que leur doynet congé de fayre une maison en son chastelar de Villefranque.

« Item, cum le leu de Villefranke soyt povres, supplient à nostre seigneur le Roy que son bon playsir soyt que il comant que les Juyens issent hors du leu de Villefranke, car ils destruyent de tot en tot la ville et le leu.

On lit au dos de l'ordonnance ci-après :

« Quant à la première pétition, qu'il soit mandé au seneschal qu'il ne suffre que torts ne leur soit faits ; et si se playnent, que il leur face raison.

« Et en droit de clôture, le Roy ad ordené totes les issues as gents de Gascogne pour dettes que il leur deit, et quand ils seront parparés, il aura bon regard divers eaux.

« Quant as jeux, il fera de eaux aussi come de autres en les autres viles du pays. »

Fonctions exercées par les anciens Consuls de la Bastide de Villefranche

(d'après le Bulletin paroissial)
tiré des registres de la Jurade

« Ils jouissaient de tous les honneurs et avantages dus à cette haute fonction. Ils étaient exempts de certains impôts ; ils présidaient les réunions de la Jurade, ils administraient les biens et les affaires de la communauté ; ils exerçaient la police et remplissaient les fonctions de juge pour les affaires de la juridiction.

« Dans les réunions civiles et religieuses, ils revêtaient un costume spécial, ils portaient la robe consulaire fournie aux frais de la communauté qui votait chaque année la somme de soixante livres. Aux processions de la Fête-Dieu, ils accompagnaient le Saint-Sacrement avec un cierge à la main et dans l'église, ils avaient une place d'honneur dans le banc des consuls. »

A cette époque, le consul était un personnage dans la communauté.

Que demandaient les habitants ? Il semble qu'il ne s'agisse que de « claure le leu de Villefranque », c'est-à-dire de s'entourer de murs, mais nulle part il n'apparaît qu'il s'agisse d'une véritable forteresse flanquée de tours de défense et d'un dispositif important comme à Vianne ou ailleurs. Ce qu'ils veulent c'est pouvoir ainsi être à l'abri des pillards et des brigands et pouvoir tenir leur marché en toute sécurité ; « que les fermiers demeurant hors de Villefranche puissent en toute tranquillité apporter blé, vin et bestiaux aux marchés ».

Une autre demande y est incluse : que les Juifs soient chassés, (« que les Juyens issent hors du leu de Villefranque, car ils destruyent de tot en tot la ville et le leu »), car ils pratiquent l'usure sur les habitants et contribuent à leur appauvrissement.

Mais surtout on retrouve au centre de cette pétition ce désir d'octroi des libertés propres à toutes les « villes franches » : « faire une maison en son chastelar de Villefranke », c'est-à-dire la permission de posséder une maison commune, un hôtel de ville ; le terme veut-il dire comme le pensent certaines personnes que le château était vraiment au centre de la vie de la cité ?

Au moment du danger, se groupait-on à son ombre et était-il à la fois la maison du chef, la forteresse, la caserne pour les soldats et surtout la « maison commune » les consuls pouvant se réunir dans la plus vaste salle ? Il faut préciser à l'appui de cette thèse que l'enceinte du château allait jusqu'à la grand-rue tout près de l'église et que l'entrée était là alors qu'elle est maintenant sur le chemin de ronde. Il ne nous a pas été possible de retrouver trace des principaux bâtiments de la ville médiévale : si les rues ont été élargies, nous avons cependant rencontré dans la grand-rue une maison à colombage et une maison à

Vieille maison à colombage sise dans la grand-rue.

pans de bois où se voit encore une fenêtre à meneaux, tandis qu'à l'intérieur existe encore une belle cheminée en pierre du XVIe siècle.

Villefranche avait à peu près au centre nord une place et une halle couverte qui subsiste encore : mais les arcades semblent récentes alors que le dallage de pierre et une partie de la charpente encore chevillée paraissent plus anciens.

II. — LES COUTUMES

Les marchés s'y tenaient tous les lundis et pendant fort longtemps, eurent lieu à Villefranche, trois grandes foires dans l'année : la première à la Saint Blaise le trois février, la deuxième à la Saint Barthélémy le vingt-quatre août, la dernière enfin, le neuf octobre pour la Saint Savin. La fête locale se célébrait le premier dimanche de juin.

Nous savons que Villefranche était administrée par un maire, quatre consuls et un conseil de vingt-quatre jurats, pris parmi les anciens maires et consuls.

En 1364, les revenus du bailliage figurent dans les comptes de Fillongley pour 202 livres, 10 sols (monnaie anglaise). La mention la

Maison à pans de bois dite « du Couvent » et vestiges de fenêtres à meneaux